AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ · COTE-D'OR · SAONE-&-LOIRE · YONNE · NIÈVRE · JURA · DOUBS · HAUTE-SAÔNE · TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

DLP 13-8-80795371

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD · B.P. 194 · 21206 BEAUNE CEDEX · Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture · C.C.P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 199 - 7 Août 1980

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche Comté" · Le Directeur-Gérant J. THIAULT – Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

VIGNE

MILDIOU : Le vignoble est dans l'ensemble indemne de maladie. Les vignes traitées selon les indications du dernier bulletin n'ont donc plus à être protégées.

Dans les autres vignobles où la protection remonte à mi-juillet, et dans les secteurs plus tardifs, effectuer un dernier traitement cuprique ou organo-cuprique.

OIDIUM : Des attaques sévères d'oïdium étant signalées localement (MACONNAIS) maintenir la protection contre ce parasite dans tous les secteurs sensibles.

POURRITURE GRISE :Depuis trois semaines les conditions météorologiques ont favorisé l'évolution de la grappe. Aussi nous rappelons que le second traitement anti-botrytis est à réaliser juste avant fermeture de la grappe. Si cette intervention peut être retardée en raison du beau temps persistant, elle pourra éventuellement être associée à l'application contre les tordeuses.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le second vol de Cochylis diminue fortement dans le BEAUJOLAIS, mais se poursuit encore dans le CHABLISIEN, le NORD JURA, les HAUTES COTES, la COTE CHALONNAISE,... où cette espèce prédomine. Un traitement préventif a été conseillé fin juillet.

Le second vol d'Eudémis, espèce prédominante dans toute la COTE DE NUITS et BEAUNE, le SUD MACONNAIS, le SUD JURA, l'AUXERROIS et associée à la Cochylis dans le CHALONNAIS, à LIGNORELLES, POUILLY-SUR-LOIRE, est très décalé cette année. Ce vol commence seulement à s'amplifier et les toutes premières pontes sont observées actuellement. Les conditions météorologiques étant favorables à l'activité de cette espèce, un traitement préventif sera à effectuer à la veille du 15 août dans les situations sensibles. Dans les secteurs plus tardifs cette application pourra être effectuée au cours de la semaine suivante.

CICADELLES :La plupart des insecticides employés contre les vers de la grappe sont également efficaces contre les cicadelles ; citons le méthomyl (Lannate), le méthidathion (Ultracide), les pyréthrinoïdes, etc...

ACARIENS : Les araignées rouges et jaunes commencent à se multiplier dans certains secteurs (BEAUJOLAIS, MACONNAIS) mais dans la plupart des situations il est encore trop tôt pour effectuer le traitement d'été, attendre l'éclosion des oeufs, soit la semaine après le 15 août. Intervenir avec un acaricide spécifique en mouillant abondamment les ceps, dès qu'une feuille sur trois porte au moins une forme mobile.

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

ACARIENS SUR POMMIERS, POIRIERS, PRUNIERS, FRAMBOISIERS :La persistance d'un temps chaud peut favoriser la multiplication des tétranyques. Observer régulièrement les plantations afin d'intervenir si nécessaire.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER :Poursuivre la lutte sur les variétés atteintes.

OIDIUM DU CASSISSIER : Un dernier traitement, après récolte, est à effectuer dans toutes les plantations sérieusement atteintes.

POU DE SAN JOSE : Les dernières fixations de larves étant observées, le traitement d'été contre cette dangereuse cochenille devra être appliqué sans tarder dans les zones contaminées et en particulier dans les pépinières où la présence du Pou a été constatée. L'application d'un traitement insecticide à base de : parathion émulsion 30 g.de matière active/hl , oléoparathion 25 g. m.a./hl ou de méthidathion 40 g. m.a./hl devra être copieuse et soignée visant surtout les branches charpentières et le tronc sans oublier le collet des arbres source de nouvelles contaminations en deuxième génération.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P144